

NOUS SOMMES

LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

FORCE OUVRIERE



LE SYNDICALISTE
LIBRE ET INDEPENDANT

JOURNAL DE L'UD FO 91
JUN 2024 N 188

ÉCLAIRONS L'ENTREPRISE À LA LUMIÈRE DU SOCIAL

Chaque jour et depuis plus de 30 ans, nos équipes pluridisciplinaires composées d'experts-comptables, de juristes et consultants en relations sociales, d'économistes, d'industriels et de spécialistes en matière de santé, sécurité et conditions de travail se mobilisent au service des représentants du personnel et uniquement pour eux.

Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le progrès social restent au cœur des dynamiques des organisations, qu'elles soient privées ou publiques. Pour cela, nos experts mobilisent collectivement leurs savoir-faire et leurs expériences pour vous être toujours plus utiles et plus proches de vos enjeux.

Syncea a pour vocation de vous apporter ses expertises, ses conseils, ses formations et son accompagnement tout au long de vos mandats et au service de votre engagement.

Siège social : 11-13, rue Charbonnel - 75013 PARIS | TÉL : 01 48 29 25 40 - Bureaux : Paris - Lyon - Rennes
www.syncea.fr

Ce numéro du syndicaliste a été réalisé avec le concours de :

Christophe Le Comte, Secrétaire Général de l'UD FO 91

Sabine TRIQUENAUX, Trésorière UD FO 91

Johanna GASTON, Secrétaire SDFOLC 91

Daniel ROUSSEAU, Président UDR FO 91

Didier KANDASSAMY, FO Justice Fleury-Mérogis

Gérard HINAUX, Formateur AFIP

Karen ECHARD, Assistante administrative de l'UD FO 91

Certains articles ont été rédigés par le secteur handicap de la CGTFO et de la AFOC

Crédits Photos : UD FO 91 - Force Ouvrière

au SOMMAIRE

- ⇒ **Edito - Résister, revendiquer, pour reconquérir ! - p.3**
- ⇒ **FO CARREFOUR Villabé déterminée et combative, malgré le contexte - p.4**
- ⇒ **Auchan en grève - P.5**
- ⇒ **Assemblée générale des syndicats de la FNEC FP-FO... - p.6**
- ⇒ **Stage de seconde : le ministère ne doit pas se décharger de sa responsabilité... - P.7**
- ⇒ **Semaine de 4 jours - p.8 et 9**
- ⇒ **Force Ouvrière GUIDE les salariés. - p.10**
- ⇒ **Soutien aux personnels de la pénitencière de Fleury-Mérogis - p.12 et 13**
- ⇒ **FO AMAZON, tel le phénix ! - p.14**
- ⇒ **Succès de la mobilisation des retraités le 26 mars ! ... - P.16**
- ⇒ **AG de l'UDR FO 91 du 5 mai 2024... - P.16 et 17**
- ⇒ **RSA, qu'ils viennent vivre avec 635,71 euros par mois ! - P.18 et 19**
- ⇒ **1 million de nouveaux bénéficiaires du chèque énergie passeront ils leur tour ? - P.20**
- ⇒ **Le handicap, premier critère de discrimination... - P.21**
- ⇒ **Loi « bien vieillir et autonomie »... - P.22**
- ⇒ **La formation syndicale, c'est toute l'année - P.22**
- ⇒ **En plus du CFMS, n'oublions pas l'AFIP... - P.22**



Résister, Revendiquer, pour Reconquérir !

Edito

Voici le dernier journal avant le congrès de l'Union Départementale. Encore une fois l'actualité sociale est bien chargée en Essonne et les militants FO sont vent debout pour défendre les acquis.

Les pressions contre les chômeurs s'amplifient comme sur les bénéficiaires du RSA. Le Gouvernement n'a aucune limite pour fragiliser ceux qui tiennent à peine debout.

Déjà des annonces laissent entrevoir des attaques contre la représentation des salariés dans les entreprises après avoir déjà diminué le nombre des mandats en faisant disparaître les CE, DP et CHSCT... sans oublier les regroupements des périmètres.

C'est oublier l'essentiel, le syndicat.

Ils ne nous feront pas taire, car les salariés peuvent se regrouper en rejoignant notre Organisation Syndicale. La seule qui est véritablement libre et indépendante.

Pas de consigne de vote.

Seules les revendications nous guident et nous les porterons à nos interlocuteurs et non partenaires.

Continuons à construire le rapport de force, c'est ce que nous avons fait sur ces trois dernières années, celles qui figurent dans le rapport d'activité qui sera soumis aux votes des congressistes le 21 juin.

Nous sommes la CGT-FO !

Amitiés syndicalistes,

Christophe



FO CARREFOUR VILLABE DETERMINEE ET COMBATIVE, MALGRE LE CONTEXTE.



Le 9 avril s'est tenue une réunion syndicale statutaire à CARREFOUR Villabé. Cet hyper se trouve à 15 minutes du CARREFOUR d'Evry et est entouré d'une multitude de commerces dans une zone commerciale.

Une concurrence directe et fournie par des chaînes comme ACTION, GRAND FRAIS, LIDL et autres magasins discounters à l'extérieur. Habillement, alimentaire, droguerie, bazar, bricolage... tout est disponible.

Le premier impact visible, c'est la semi-désertification de la galerie marchande du centre commercial de Villabé, avec des couloirs entiers de magasins fermés. C'était le modèle des années 80, une grande enseigne entourée de magasins, dont un grand nombre d'indépendants qui ont laissé place aux chaînes et franchises de l'habillement, de la chaussure et des commerces qui n'étaient pas franchement en doublon avec l'activité de la locomotive. Les indépendants ont « laissé » leurs places par des contraintes financières, l'augmentation des loyers.

Aujourd'hui, les zones commerciales de périphérie s'agrandissent et le commerce de bas d'immeuble ou de « cœur de ville » se développe ; entre franchises et indépendants, la concurrence est rude.

Pour les hypers, la tendance se confirme avec les franchises ou locations gérances. Ce modèle est déjà pratiqué chez INTERMARCHE, LECLERC et CARREFOUR pour partie.

Le CARREFOUR de Villabé n'est pas encore passé en location gérance, juste une question de temps.

L'équipe FO en est complètement consciente.

FO est implantée depuis plusieurs décennies et ce malgré des hostilités « syndicales » et autres actes individualistes. Lors des dernières élections, le syndicat FO a résisté et a pris toutes ses responsabilités pour faire fonctionner le CSE et participer aux réunions Carrefour en dehors du magasin. Sur

tous les terrains, il y a une implication forte.

Autre signe de bonne santé, les adhésions ont été confirmées et elle se renforce par de nouvelles en 2023 et 2024. Les militants participent régulièrement à des formations, ainsi qu'aux manifestations organisées par notre organisation.

C'est confirmé, ils vont continuer à se former, s'informer pour faire face à l'avenir, c'est-à-dire la perte de leurs accords Carrefour, une fois que le magasin passera en location gérance. Tout sera à renégocier. Le chantier sera vaste et en particulier sur les accords groupe qui bénéficiaient des effectifs importants pour avoir les meilleurs prix et garanties comme la prévoyance et la complémentaire santé.

Les bons résultats du syndicat s'additionnent à ceux des autres composantes du groupe CARREFOUR pour donner une représentativité nationale entre 47 et 48% pour le dernier décompte.

Plutôt que de subir dans un vent de panique, méthode développée par certains, les militants FO feront face et rempliront leur rôle de syndicaliste qui est de défendre les intérêts des salariés, en particulier suite à une décision qui échappe à tous les salariés de Carrefour, la décision de la direction générale d'en finir avec les magasins intégrés.

Lors de l'AG, l'Union Départementale FO de l'Essonne et la FGTA étaient représentées, la discussion fut riche et le syndicat sait qu'il peut compter sur les deux jambes de l'organisation l'UD et la fédération.

**Le bureau a été renforcé
et élu à l'unanimité.**





AUCHAN EN GREVE

Les Organisations Syndicales d'AUCHAN ont décidé de s'unir pour retirer les oursins qui se trouvent dans les poches du milliardaire et de sa famille MULLIEZ propriétaire de nombreuses enseignes du commerce dont AUCHAN.

Sous les oursins se trouvent évidemment suffisamment d'argent pour augmenter l'ensemble des salariés. Pas de crainte pour les fins de mois de cette famille qui bénéficie d'exonérations de cotisations sociales, fiscales et autres cadeaux gouvernementaux. Sans oublier les optimisations fiscales de l'autre côté de la frontière en Belgique.

Les salariés se sont mobilisés à plusieurs reprises (6 mars, 22 mars, 29 mars, 14 mai, 18 mai dans toute la France pour les revendications suivantes :

- ⇒ L'augmentation des salaires de 5%
- ⇒ Une meilleure répartition du temps de travail
- ⇒ Le maintien du contrat Sénior à 55 ans

Nos Camarades de Brétigny sur Orge ont largement

animé cette grève comme le démontrent les photos qui circulent sur les réseaux sociaux.

« L'inflation était à 4,9 % en 2023. Donc, nous, ce qu'on veut, c'est 5 %, pour garder le même niveau de pouvoir d'achat. Aujourd'hui, le ressenti des salariés, c'est qu'un salaire, c'est pour trois semaines, plus pour un mois », relève Benoît Soibinet, délégué syndical FO à Brétigny-sur-Orge, interrogé par LE MONDE

Dans le principal corridor de l'hypermarché de Brétigny-sur-Orge (Essonne), les clients, dont les chariots étaient garnis de nourriture, se sont arrêtés pour observer une procession inattendue. « Augmentation des salaires » était le cri qu'une trentaine d'employés scandait le vendredi 29 mars, créant un bruit retentissant avec leurs applaudissements. Plusieurs clients, bien que surpris au début, ont commencé à les applaudir en rythme pour les soutenir. Une heure plus tard, leurs collègues à l'hypermarché de Villebon-sur-Yvette (Essonne), 15 kilomètres plus loin, criaient « Nous sommes mal payés ». Indiquait le site : <https://www.infos.fr>





Assemblée générale des syndicats de la FNEC FP-FO de l'Essonne 101 adhérents s'organisent pour défendre l'École

Le 11 mars, à la bourse du travail d'Évry, 101 adhérents FO se réunissaient à l'occasion de l'assemblée générale de la FNEC FP-FO (fédération FO de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle). Des personnels de l'enseignement supérieur, des administrations, des collèges, des lycées, des lycées professionnels, et des chefs d'établissements ont échangé durant une matinée sur les moyens d'action commune pour stopper les réformes qui détruisent l'école. Cette assemblée très combative s'est disposée pour organiser la défense de l'École publique dans un contexte où le gouvernement prévoit 10 milliards d'économies sur le dos des services publics pour financer les budgets militaires (une motion a d'ailleurs été adoptée appelant les adhérents à rejoindre les manifestations en défense de la paix : « pas un sou pour la guerre », « plus que jamais, le seul mot d'ordre, c'est le cessez-le-feu » à Gaza comme en Ukraine).

Extraits de l'appel adopté à l'unanimité :

« On y va pour gagner !

(...) Dans l'Essonne, il y a eu des rassemblements, des délégations à la direction académique et des AG où les collègues ont commencé à discuter des moyens d'action pour gagner sur les revendications. Dans ces mobilisations s'engouffrent tous les motifs de colère accumulés : les effets des réformes délétères, la volonté d'associer l'École à l'armée à travers le service national universel, le Pacte qui contractualise les enseignants, les classes surchargées, les collègues non remplacés, la perte du pouvoir d'achat, les bâtiments qui s'écroulent, l'inclusion forcée sans prendre en compte les besoins des élèves handicapés (...), les 600 élèves essonnais non affectés faute de place en lycée, etc.

Le 8 mars, au lendemain de la journée de grève massive initiée par les personnels de Seine-Saint-Denis et d'une manifestation de 5000 personnes devant le ministère, le Premier Ministre Attal déclare : « Les groupes de niveaux, le "choc des savoirs", tout cela sera appliqué à la rentrée prochaine* » ! Après cette provocation inacceptable et alors que ce gouvernement déverse des milliards pour la guerre et les budgets militaires au détriment des services publics, nous appelons les personnels du département à se réunir, à organiser des tournées, des réunions avec les parents, des AG de secteurs regroupant collègues du 1er et du 2nd degrés, et à rejoindre la mobilisation des personnels de Seine-Saint-Denis. (...)

« Les journées d'action ne suffisent plus, nous savons qu'il faudra opposer à ce gouvernement un rapport de force efficace »

Dès maintenant, mettons partout en discussion la grève immédiate pour gagner sur les revendications :

- ⇒ L'abandon immédiat et total du « choc des savoirs » !
- ⇒ L'annulation de toutes les suppressions de postes et des restrictions budgétaires de 692 millions dans l'Éducation nationale et de 904 millions dans l'enseignement supérieur et la recherche ;
- ⇒ La création des postes statutaires nécessaires (...) ; La création d'un statut pour les AESH et les AED et la titularisation des contractuels ;
- ⇒ L'abandon de toutes les mesures de destruction de l'École publique, du SNU à l'Acte 2 de l'École inclusive, en passant par la réforme de la voie professionnelle ; l'arrêt des expérimentations dans les 1er et 2nd degrés et à l'université
- ⇒ L'argent pour l'École publique, pas pour la guerre ! »

Les adhérents FO se sont saisis de cet appel : dans plus d'une vingtaine d'établissements ils ont organisé des heures syndicales, des réunions avec les parents d'élèves, des manifestations, des diffusions devant les écoles... (voir photos ci-après).

Le 2 avril, une assemblée de grévistes organisée par la FNEC FP-FO s'est réunie à Évry, rejointe par plusieurs organisations syndicales et de parents (Snes, CGT, Sud, Cape 91 et FCPE 91). Extrait de l'appel adopté à l'unanimité :

* Le « choc des savoirs » consiste en une série de mesures décidées par Gabriel Attal lors de son bref passage au ministère de l'Éducation nationale qui visent à trier les élèves par niveau dès la fin du CM2, à les entasser dans des classes surchargées en collège, et à empêcher une partie d'entre eux d'accéder au lycée en les envoyant en apprentissage dès la fin de la 3ème .

« Nous sommes 88 parents d'élèves, professeurs, AESH, enseignante spécialisée, représentants 30 collèges, lycées et écoles, réunis (...). Nous faisons le constat que le refus du « choc des savoirs » est unanime et qu'il y a des mobilisations un peu partout en France pour obtenir son retrait ainsi que des moyens pour les établissements. Dans l'Essonne, par le biais de diverses actions et réunions, nous avons construit des regroupements de parents et de personnels pour élargir la mobilisation : à SteGeneviève-des-bois, à St-Michel-sur-Orge, à Chilly-Mazarin, à St-Chéron, à Juvisy avec Athis-Mons et Viry-Châtillon... (...) Nous sommes régulièrement massivement en grève. **Mais, aussi réussies soient-elles, les journées d'action ne suffisent plus. Nous savons qu'il faudra opposer à ce gouvernement un rapport de force efficace.**

C'est pourquoi nous décidons de poursuivre la dynamique engagée, y compris pendant les vacances, et nous appelons tous nos collègues à tenir des réunions partout, avec les



parents, avec les lycéens, avec les personnels du 1er et du 2nd degré, et de mettre à l'ordre du jour **le blocage de toutes les écoles et de tous les établissements dès la semaine de la rentrée d'avril** ».



Stages de seconde : le Ministère ne doit pas se décharger de sa responsabilité sur les chefs d'établissement

Dès l'annonce de la mise en place d'une séquence

d'observation en entreprise pour les élèves de seconde sur la deuxième quinzaine de juin, IDFO a fait part de son scepticisme sur le caractère obligatoire du dispositif. En l'absence de précisions opérationnelles suite à la publication du décret du 30/11/2023 nous avons interpellé le Ministre Attal lors du GNPD du 08 janvier puis adressé un courrier au DGESCO (i-Direction n°8 – Lettre du 14 février 2024).

IDFO dénonce une disposition qui répond avant tout à un objectif de communication lancée par le Ministre ATTAL sans tenir compte des conditions réalistes de mise en œuvre par les lycées. IDFO dénonce une nouvelle dégradation des conditions de travail des équipes de direction des lycées induite par l'introduction de stages obligatoires pour les élèves de seconde.

Au-delà de l'indispensable pilotage du dispositif de nombreux proviseurs et proviseurs adjoints se voient contraints de procéder eux-mêmes à la vérification des conventions parce qu'ils sont attentifs à ne pas surcharger leurs secrétariats de scolarité.

La sollicitation des professeurs principaux a été rendue difficile en l'absence de moyens dédiés pour rétribuer cette charge nouvelle. Des pactes mission auraient pu judicieusement être proposés si la possibilité de donner des pactes en fin d'année n'avait pas été subitement supprimée par le Ministère, nous privant de fait d'un levier utile de pilotage.

Les équipes de direction des lycées ont déjà bien en tête que la charge de professeur principal de seconde, pas forcément convoitée par les enseignants, ne doit pas devenir un repoussoir.

Alors que les stages sont censés débiter dans un mois, des alertes nous remontent des académies : dans de nombreux lycées moins de la moitié des élèves ont à cette heure pu faire signer une convention, souvent moins.

Les établissements scolarisant des jeunes de milieux défavorisés sont particulièrement concernés.

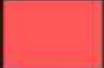
Des dates uniques s'imposant à tous les élèves de seconde provoquent un engorgement et une forme de concurrence entre les élèves dans les zones urbaines. La plateforme propose peu de solutions.

Conscient de la difficulté, des recteurs sollicitent les établissements scolaires pour accueillir des stagiaires.

Pour ce qui nous concerne, nous avons du mal à voir le sens qu'il y a pour le projet d'orientation d'un élève de passer 15 jours dans un collège, un lycée ou une école.

Il faut être réaliste, les lycées ne seront pas en capacité d'accueillir tous les élèves qui n'auront pas trouvé de stage faute de locaux et de surveillants suffisants en nombre.

Pour IDFO le Ministère ne doit pas se décharger de sa responsabilité sur les chefs d'établissement et indiquer clairement que tous les élèves qui n'auront pas de stage ne pourront pas être pris en charge dans les lycées. Il doit aussi imaginer une solution de substitution à cette absence de stage pour solutionner une difficulté qu'il a lui-même créée.



SEMAINE DE 4 JOURS

Si l'argumentation du Gouvernement prétend d'améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, il sera très important de surveiller de près l'impact réel de la semaine de 4 jours sur la santé mentale et physique des agents, en particulier en termes de fatigue et de stress.



FONCTION PUBLIQUE

ESSONNE

Le Gouvernement souhaite expérimenter la semaine de travail en quatre jours dans tous les ministères, en argumentant de vouloir soutenir l'attractivité des métiers de la fonction publique, améliorer les conditions de travail et moderniser le fonctionnement administratif.

D'ores et déjà, Force ouvrière dénonce la publication d'une telle instruction sans qu'aucun dialogue social n'ait eu lieu pour discuter de cette organisation du travail pouvant avoir un lourd impact sur les conditions des agents publics !

Cette initiative est basée sur les résultats de la consultation «Fonction publique» menée en 2023, qui a recueilli les avis de 110000 agents et fait suite à la déclaration de politique générale du Premier ministre

Quels en sont les principes directeurs ?

L'expérimentation devra respecter les volumes horaires annuels obligatoires et les dispositions réglementaires en matière de temps de travail.

Elle devra se faire à effectifs constants, sans accroissement du nombre d'agents dans les services expérimentateurs.

Ces principes imposés par le Gouvernement témoignent du refus de négocier. Le principe de l'expérimentation permettait de tester la semaine en 4 jours avec réduction du temps de travail ou si besoin des effectifs supplémentaires, mais il n'en est rien.

Le Premier ministre oublie l'expérimentation qu'il avait menée en tant que ministre de l'Action et des Comptes publics à l'URSAFF Picardie qui s'était soldée par un échec cuisant car sans réduction du temps de travail.

La possibilité de tester d'autres formes de modulation, comme la semaine de 4,5 jours ou l'alternance de semaines en 4 et en 5 jours, pourra être envisagée, le tout en maintenant la qualité du service et voir en l'améliorant !!



Vaste programme qui ne pourra qu'apporter de la confusion dans l'évaluation du dispositif, sans oublier la complexité à venir pour organiser le travail avec le télétravail.

La place du dialogue social et de l'engagement managérial :

L'expérimentation repose sur le volontariat des employés et sur un dialogue social constant.

Pour Force ouvrière, même si l'on peut se satisfaire de la base du volontariat pour cette expérimentation (il sera d'ailleurs très intéressant de constater le nombre de volontaires), il existe un risque réel que certains agents se sentent contraints d'adhérer à l'expérimentation par pression implicite de la hiérarchie, notamment au regard des difficultés d'organisation collective du travail

L'expérimentation devra être mise en œuvre après consultation et information des agents concernés, ainsi qu'avec leur adhésion.

Le dialogue social institutionnel est remplacé par un dialogue avec les agents dans les services. C'est le contournement des organisations syndicales qui, au final, seront simplement consultées sur le suivi de l'expérimentation.

Les régimes horaires et les particularités de chaque service devront être pris en compte dans la mise en place de l'expérimentation.

L'articulation avec le télétravail :

L'expérimentation devra évaluer également l'articulation entre la semaine de 4 jours et le télétravail. Des ajustements pourraient être nécessaires pour garantir un niveau suffisant de présence physique des agents sur leur lieu de travail.

Pour Force ouvrière, les ajustements prévus pour garantir un niveau de présence physique entrent d'ores-et déjà en conflits avec l'accord interministériel sur le télétravail. En effet, vouloir passer à la semaine en 4 jours ou 4,5 jours réduirait à 2 jours maximum le télétravail alors que l'accord en autorise 3.

Le suivi et l'évaluation :

L'expérimentation durera au moins un an et sera évaluée à travers une grille de critères comprenant des aspects individuels, collectifs, de performance du service, d'égalité professionnelle et environnementaux.

Le suivi sera effectué de manière interministérielle et pourra impliquer d'autres acteurs spécialisés dans les conditions de travail.

Pour Force ouvrière, la grille de critères d'évaluation doit être transparente et soumise au préalable à la concertation. Force ouvrière n'acceptera pas les conclusions d'une évaluation faite sur une grille d'évaluation imposée.

Si l'argumentation du Gouvernement prétend d'améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, il sera très important de surveiller de près l'impact réel de la semaine de 4 jours sur la santé mentale et physique des agents, en particulier en termes de fatigue et de stress.

Chacun de nos syndicats doit se saisir des formations spécialisées ou du CSA.

Pour Force ouvrière, cette expérimentation de la semaine de travail en quatre jours nécessitera une vigilance constante pour garantir que les droits et les intérêts des agents publics soient pleinement pris en compte et que les changements ne se traduisent pas par une détérioration de leurs conditions de travail et de vie déjà dégradées depuis des années par une politique budgétaire d'austérité qui se poursuit.



Force Ouvrière GUIDE les salariés.

Quelle que soit la taille de l'entreprise, la Confédération et des fédérations multiplient des publications qui s'adressent à tous les salariés. Qu'ils soient organisés ou non, l'information circule.

Plusieurs fédérations ont publié des guides spécifiques à des secteurs dont ceux concernés par les TPE (Très Petites Entreprises). Pour rappel, les salariés de ces entreprises sont dépourvus de représentation du personnel en interne, pas de CSE.

C'est aussi pour cela qu'ils sont les plus nombreux à recourir aux Prud'hommes.

Mais sur quelle base peuvent ils faire ces démarches ?

Nul ne peut défendre ses droits s'il ne les connaît pas, d'où l'importance de faire circuler ces guides.

L'Union Départementale FO de l'Essonne, en plus des sites des fédérations, a publié les guides disponibles et reçus sur son site internet www.udfo91.fr et sur l'ensemble de ses réseaux sociaux (facebook, X, instagram).

Des diffusions vont être organisées par l'UD du tract confédérale « FO AUX COTES DE TOUS LES SALARIES » pour faire connaître notre démarche.

FO ne laisse pas tomber les salariés des TPE

Vous avez une question ou un problème rencontré dans l'exercice de votre mandat (délégué syndical, secrétaire de syndicat, élections professionnelles, entrave syndicale...) : des permanences se tiennent à l'Union Départementale sur rendez-vous au 01.60.78.15.57.

LES CONSEILLERS

DU SALARIE FO

BOUDA Gustave

BOUDHAOUIA Baha

BOUDHAOUIA Nazih

CHENILCO Teddy

HELLAL El-Houas

LE COMTE Christophe

LEVEQUE Fabrice

MENAD Mohamed

TOUROUGUI Mostafa



Groupe VYV, Union Mutuelle du Groupe Vyv, au 100 rue de la République, 75011 Paris, France
N° SIREN 503 503 503, N° SIRET 503 503 503 0001, N° SIRET 503 503 503 0002, N° SIRET 503 503 503 0003
Paris, 100 rue de la République, 75011 Paris, France
www.groupe-vyv.fr

Le Groupe VYV vous propose son mémento social 2023

Pour vous accompagner dans la gestion de votre protection sociale, nous mettons à votre disposition le **mémento social 2023**, véritable outil qui regroupe les chiffres clés et les principales données de la protection sociale :

- les prestations versées par le régime général de la Sécurité sociale : indemnités journalières, pension d'invalidité... ;
- les tarifs de la Sécurité sociale dans le cadre du parcours de soins ;
- les montants des remboursements de frais médicaux.

Pour plus d'informations, contactez-nous :
relation.partenaire@groupe-vyv.fr

Téléchargez
le mémento
social 2023



www.groupe-vyv.fr



SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT

GROUPE
vyv



Le 14 mai 2024

Une date de mémoire et de commémoration

Le Mardi 14 mai 2024, un convoi pénitentiaire a été sauvagement attaqué par un commando lourdement armé dans l'Eure.

Cette attaque barbare et criminelle laissera un lourd bilan humain et marquera à jamais un épisode noir et tragique dans l'histoire de la pénitencier.

Deux agents du Ministère de la Justice sont morts, alors que trois autres sont grièvement blessés. Dès l'annonce de cette terrible attaque, Force Ouvrière Justice s'est indignée.

Notre première pensée émue a été à l'attention des familles dévastées et meurtries. Notre organisation a sollicité un accompagnement sans faille à la hauteur de leur épreuve.

Une intersyndicale s'est constituée et a appelé à un blocage des prisons.

Le Mercredi 15 mai 2024, dès 6h00 les mots d'ordre qui ont retenti au mégaphone de l'entente syndicale ont été largement suivis par les personnels :

- ⇒ Pas de parloirs
- ⇒ Pas d'activités
- ⇒ Pas d'extractions judiciaires

Ainsi, un mélange de tristesse et de colère a embrasé pendant trois jours de mobilisations intenses, les prisons de la République pour réclamer de meilleures conditions de sécurité.

Force Ouvrière Justice tient à renouveler ses profonds remerciements à l'ensemble des personnels tous corps et grades confondus, partenaires institutionnels, intervenants et le Maire et les élus de la ville de Fleury-Mérogis pour leur plein et entier solidarité et soutien dans nos actions. La grande dignité des participants pendant cette mobilisation a été exemplaire et remarquable.

Le vendredi 17 mai 2024, un relevé de décision prenant en compte les 3/4 des revendications de la plate-forme de l'intersyndicale est approuvé par notre organisation après consultation de sa base lors d'une assemblée générale qui s'est tenue en fin de journée.

Par conséquent la section locale Force Ouvrière Justice a appelé à lever les blocages sur le CP de Fleury-Mérogis et le PREJ 91 **sans sanctions, sans AB1 et sans la retenue du 1/30ème.**

Le 21 mai 2024 l'intersyndicale signe ce relevé de conclusion. Force Ouvrière Justice restera vigilant sur la mise en œuvre de ses mesures essentiellement sécuritaires et notamment sur sa temporalité.

Force Ouvrière Justice pèsera de toute sa responsabilité pour que le ministère de la justice doit à être à la hauteur des exigences sécuritaires pour garantir l'intégrité physique de ses agents et de meilleures conditions de vie.

Par décret du 21 mai 2024, du Président de la République, Fabrice et Arnaud sont nommés chevaliers de la légion d'honneur. A titre posthume, ils sont promus respectivement directeur et capitaine pénitentiaire.

Le mercredi 22 mai 2024 un hommage national en présence du Premier Ministre a été rendu à Fabrice et Arnaud morts en service. La nation tout entière pleure ses enfants tombés pour la patrie. Cet hommage national suivi en France métropolitaine et les territoires d'outre-mer a été un moment fort, de communion et de dignité. Le devoir de mémoire nous oblige et nous engage à ne jamais les oublier.

Enfin, la traque de ces criminels doit être impitoyable et sans relâche jusqu'à leurs interpellations. Le glaive de Justice ne doit pas trembler et la République doit se montrer intraitable face à de telles atrocités où la vie pour ces criminels n'a aucune valeur.





Soutien aux personnels de la pénitencière de Fleury-Merogis

Le mouvement de colère, suite à l'exécution de 2 agents de la pénitencière, est toujours d'actualité sur tout le territoire.

L'Union Départementale FO 91 est venue ce matin saluer les agents et les militants FO devant les portes closes de la maison d'arrêt de Fleury. Ils attendent des réponses quant à leurs revendications.

Ce matin, le Secrétaire du syndicat FO de la maison d'arrêt de Fleury a donné lecture des derniers éléments des discussions de cette nuit.

Il faut renforcer, d'urgence, leur sécurité.

Les propositions de l'intersyndicale nationale sont consultables sur :

<https://fojustice.fr/web/2024/05/16/>

L'Union Départementale apporte son soutien aux personnels et reste en contact avec son syndicat pour connaître les avancées.





FO AMAZON, tel le phénix !

Après quelques déconvenues, une nouvelle équipe s'est constituée autour de NATHAN, le nouveau Représentant de Section Syndicale FO.

En collaboration constante avec la Fédération FO Transport et l'Union départementale FO de l'Essonne, le syndicat se reconstruit avec de nombreux adhérents comme FO n'a jamais eu sur le site ORY4 de Brétigny.

L'annulation des élections CSE permet au syndicat de représenter une nouvelle liste renforcée pour obtenir la représentativité et mieux défendre les intérêts des collègues (près de 4 000 sur le site).

Les militants de l'Essonne et de la Fédération, ont distribué plusieurs milliers de tracts aux nombreux salariés des équipes entrantes et sortantes dans le site ouvert 24h/24h et 7 jours sur 7.

La pression atmosphérique n'a pas fait reculer les militants. Pression composée par la pluie et les interventions de la direction... jusqu'à prévenir la police.

La Police a pu constater que ce n'était qu'une simple distribution de tracts présentant notre organisation syndicale.

L'Union Départementale répondra à nouveau présente pour aider ses militants déterminés.

Les résultats auront un impact au niveau national pour la représentativité de FO.

Sur ce site, il y a fort à faire en matière de conditions de travail, de précarité et d'évolution salariale. C'est de notoriété publique contrairement au matraquage publicitaire actuel.

Le 28 mai, des militants FO d'AMAZON, soutenus par d'autres





SANTÉ - PRÉVOYANCE - ÉPARGNE - RETRAITE

À vos côtés à chaque moment de votre vie !

Nous offrons des **solutions personnalisées** en santé et prévoyance, assurant **soins de qualité** à prix juste. Nous accompagnons les entreprises pour l'équilibre entre **bien-être** des salariés et **performance**, et sommes toujours là dans les moments difficiles.

Notre engagement ?

Une société plus inclusive et juste pour tous.



On aime vous voir sourire



Succès de la mobilisation des retraités le 26 mars ! Plus de 110 rassemblements dans 85 départements 25 000 retraités dans la rue dont 450 à Paris-Bercy

Depuis 2017, les retraités accusent une perte de 9,1 % de pouvoir d'achat (augmentation des pensions à 7,9 % pour une inflation de 17 %, plus le cumul des pertes de chacun des 84 mois qui s'élève à près de 3 mois de pension !).

Fait rare, le gouvernement a respecté la loi, les pensions viennent d'augmenter de 5,3 %, comme l'inflation officielle. Le respect de la loi n'est pas un cadeau, c'est le résultat de nos mobilisations du 24 octobre.

Pour les retraités, l'augmentation des prix subie est

supérieure à l'inflation « officielle ». Les dépenses incompressibles augmentent davantage pour les plus de 74 ans : l'alimentation (notamment à domicile), l'énergie pour le logement, souvent plus grand et chauffé au fioul ou au gaz.

Pour les retraités, la santé coûte de plus en plus cher, trop cher !

Nous revendiquons le 100 % Sécu pour les soins et des services publics de proximité !

Les gouvernements méprisent les

retraités, ils promettent et repoussent toujours une loi « grand âge », malgré les scandales de la maltraitance dans les Ehpad, malgré le coût de l'Ehpad plus cher que la pension, pour la quasi-totalité des résidents !

Nous revendiquons un grand service public de l'autonomie avec zéro reste à charge !

Les gouvernements :

- ⇒ **assèchent les ressources de la Sécurité sociale** (exonérations, transfert de la dette Covid, ...)
- ⇒ **réduisent le rôle de la Sécu** (franchises médicales,

AG de l'UDR FO 91 du 15 mai 2024 Résolution adoptée à l'unanimité

1/ Pour la Paix partout dans le monde :

L'UDR FO 91 exprime sa plus vive inquiétude face aux menaces d'extension du conflit actuel en Ukraine après les déclarations du Président de la République sur l'envoi éventuel de troupes françaises, sur le réarmement en tout genre et sur l'embrigadement de la jeunesse avec l'uniforme à l'école et l'obligation du SNU (service national universel).

Avec la Confédération, elle « réaffirme sa solidarité à l'égard des populations, des travailleurs et leurs syndicats en Ukraine, en Russie et ailleurs. Elle réaffirme son soutien à l'égard de tous ceux qui militent et œuvrent pour un retour à la paix et à la justice. C'est pourquoi elle se prononce pour un cessez-le-feu immédiat et l'arrêt des combats. »

Après la publication du rapport de la Cour Internationale de Justice qui alerte le monde sur le risque de génocide de la population palestinienne à Gaza et en Cisjordanie, l'UDR FO 91 exige l'arrêt des massacres qui frappent d'abord les femmes

et les enfants, l'arrêt des bombardements qui détruisent des écoles et des hôpitaux, l'arrêt du blocus qui affame la population.

2/ Pour la défense des libertés démocratiques :

L'UDR FO 91 n'accepte pas que soient accusés d'antisémites ou d'apologie du terrorisme tous ceux qui expriment leur indignation face au massacre des populations civiles en Palestine et exigent un cessez-le-feu et le retour à la Paix. L'UDR FO condamne la répression d'État dont ils sont victimes : interdictions de réunions ou de manifestations, arrestations et poursuites judiciaires, voire condamnation comme pour le secrétaire de l'UD CGT du Nord.

L'UDR FO 91 exige le respect des libertés d'expression, de réunion et de manifestation, indispensables pour l'action syndicale indépendante.

L'UDR FO 91 refuse, qu'en France, des travailleurs salariés immigrés n'aient pas les mêmes droits et soient traités différemment alors qu'ils versent les mêmes cotisations sociales. L'UDR FO 91 demande l'abrogation de la loi Darmanin sur l'immigration, loi à caractère raciste et xénophobe.

3/ Pour la défense des services publics :

L'UDR FO 91 dénonce les choix budgétaires faits par le gouvernement qui s'oriente vers une économie de guerre : 10 milliards de coupes budgétaires au détriment de l'école, la Santé, la recherche, les services publics... De plus, 20 autres milliards sont encore annoncés pour l'an prochain !

Dans le même temps, 3 milliards supplémentaires ont été octroyés pour la guerre en Ukraine et un plan pluriannuel de 413 milliards a été voté pour l'armée et l'industrie d'armement.

Pour l'UDR FO 91, l'argent de nos impôts doit aller à l'hôpital, à l'école, à la solidarité, et non pour fabriquer des bombes et autres engins de mort !

L'UDR FO 91 apporte son soutien aux syndicats FO de l'enseignement, mobilisés avec les parents, contre la réforme du « choc des savoirs » qui trie les élèves en groupes de niveau, ainsi que pour la défense des AESH et des structures spécialisées pour les élèves en situation de handicap.

L'UDR FO 91, avec la Confédération, réaffirme la revendication des laïques lors du Serment de Vincennes : « Fonds publics à l'école publique, Fonds privés à l'école privée ».

4/ Pour le retour de la retraite à 60 ans :

L'UDR FO 91 exige l'abrogation de la contre-réforme des retraites rejetée par 72 % de la population et imposée l'an dernier par le gouvernement à coup de 49 ter.

Avec cette réforme, les salariés ont « le choix » entre partir à 64 ans ou plus pour percevoir une retraite complète (avec le risque de partir en mauvaise santé et de diminuer leur chance d'en profiter véritablement) ou de partir sans rien toucher avant 64 ans, puis avec une retraite insuffisante pour vivre décemment.

5/ Pour l'augmentation des pensions et retraites :

Après des années de sous-indexation et de gel des pensions, la revalorisation de 5,3 % au 1er janvier (qui n'est que l'application de l'article L.161.25 du Code de la Sécurité sociale) ne permet pas de compenser l'inflation, la hausse des prix et les pertes accumulées. Entre janvier 2017 et décembre 2023, nos pensions ont progressé de 7,9 % et les prix de 17,02 %. Les pertes subies représentent près de 3 mois de pension et même 4 mois pour ceux dont le taux de CSG a été augmenté de 25 % en 2018.

L'UDR FO 91, avec l'UCR FO et le Groupe des 9, revendique une augmentation de 10 % des pensions de base et le rattrapage des sommes perdues, ainsi que le droit aux soins gratuits, d'autant plus que notre pouvoir d'achat va encore être mis à mal avec le doublement du montant des franchises médicales et la suppression du plafonnement à 50 € hors ALD et avec le coût élevé des complémentaires santé, indispensables pour se soigner.

6/ Pour une véritable loi sur le grand âge et l'autonomie :

L'UDR FO 91 constate et regrette que la promesse faite par Macron en 2017 d'une grande loi sur la dépendance ainsi que l'annonce en novembre dernier d'une loi de programmation

pluriannuelle pour définir « les objectifs de financement public nécessaire pour assurer le bien vieillir des personnes âgées à domicile et en établissement et le recrutement des personnels » ont été jetées aux oubliettes.

L'UDR FO 91 revendique la création des milliers de postes nécessaires tant en EHPAD que pour le maintien à domicile, pour faire face à la situation démographique. Une loi de programmation pluriannuelle pour chiffrer précisément les besoins est indispensable.

L'UDR FO 91 estime qu'une grande loi sur l'autonomie est nécessaire pour garantir des projets de vie aux personnes en perte d'autonomie quels que soient leur lieu de résidence et leurs ressources financières.

L'UDR FO 91 revendique l'application du Plan Solidarité Grand Âge qui prévoit un ratio d'un salarié par résident, ainsi que la transposition de la « prime grand âge » dans l'ensemble des EHPAD du secteur privé.

7/ Pour l'unité d'action sur des revendications précises :

L'UDR FO 91 se félicite de la bonne entente au sein de l'intersyndicale des organisations de l'Essonne, notre G 6, projection du G 9 au niveau de notre département, qui coordonne et organise l'action et les diffusions lors des journées nationales de mobilisation (15 juin et 24 octobre 2023, 26 mars 2024).

L'UDR FO 91 invite ses adhérents à participer aux délégations unitaires auprès des députés et sénateurs de l'Essonne prévues par notre G 6 pour porter les revendications des retraités. Une demande d'audience a également été envoyée au préfet et au président du Conseil départemental.

L'UDR FO 91 revendique, entre autres :

- ⇒ Le retour à l'indexation des pensions et retraites sur les salaires
- ⇒ Pas de pension, ni retraite inférieure au SMI
- ⇒ 10 % d'augmentation pour le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat !
- ⇒ La suppression de l'augmentation de 25 % de la CSG pour une majorité de retraités
- ⇒ Le rétablissement de la ½ part fiscale supplémentaire pour les parents isolés, les veuves et veufs
- ⇒ L'amélioration des pensions de réversion
- ⇒ L'accès aux soins gratuits, la suppression des franchises médicales
- ⇒ Des hôpitaux publics de proximité, des médecins et des spécialistes en nombre suffisant
- ⇒ Des EHPAD publics, pas d'EHPAD privés à but lucratif (en majorité dans notre département)
- ⇒ Un salarié par résident en EHPAD



Syndicaliste un jour, syndicaliste toujours !

R.S.A.

QU'ILS VIENNENT VIVRE AVEC 635,71 euros PAR MOIS !

Après avoir candidaté pour que les plus précaires des essonniens soient des rats de laboratoire des travaux obligatoires, c'est fait l'Essonne fait partie des 47 départements (les 29 nouveaux dont l'Essonne depuis mars en plus des 18 premiers) où sera « conditionnée » à l'obligation d'effectuer une activité de 15 à 20 heures par semaine pour obtenir leur allocation RSA.

Oui, en France des travailleurs ne percevront pas de salaire, mais une allocation.

Le salarié vend sa force de travail contre un salaire versé par son employeur. C'est la relation normale qui est écornée par cette mise en place de STO (Service du Travail Obligatoire).

Là le travailleur n'est pas salarié. Il perçoit une allocation versée par l'Etat (nos impôts) contre sa force de travail offerte à un « employeur ».

Quelle aubaine, on avait les temps partiels qui ont une durée minimale de travail fixée à **24 heures par semaine (sauf dérogation conventionnelle)** et là on peut faire travailler « gratuitement » en dessous de ce seuil sans dérogation conventionnelle.

Pour mémoire de nombreux salariés en temps partiels imposés rémunérés au SMIC bénéficient du RSA. Ils sont pourtant salariés, mais si mal payés qu'ils sont en dessous du seuil de pauvreté, donc l'Etat complète la rémunération. N'oublions pas qu'étant donné que ces salariés sont en dessous de 1,6 fois le SMIC, l'employeur bénéficie d'allègement de cotisations sociales (celles qui financent notre protection sociale collective). Ces cadeaux n'ont que trop duré.

En réalité, toutes personnes occupées dans une entreprise (ou autre) n'arrive pas avec son activité, c'est bien l'activité de l'entreprise qui l'occupe, ça n'est pas une nouvelle activité. Le cadeau consiste à casser la relation professionnelle et diminuer le coût du travail.

Normalement, « **ces 15 à 20 heures d'activité ne peuvent pas être du travail bénévole réalisé en dehors du cadre du code du travail. Il peut s'agir notamment :**

⇒ **d'une immersion en entreprise pour affiner son projet professionnel ;**

⇒ **de l'obtention du permis de conduire ;**

⇒ **de la réalisation de démarches d'accès aux droits ;**

⇒ **de la participation à des activités dans le secteur associatif. »**

Attention, dans le milieu associatif, il y a une réelle activité salariée, nos camarades de l'Action Sociale le savent mieux que personne. Secteur mal payé où l'on retrouve des salariés en dessous du seuil de pauvreté.

Le pompon serait d'utiliser des bénéficiaires du RSA pour la distribution de colis alimentaires pour les plus défavorisés... Ils pourraient peut-être éviter de faire la queue pour repartir avec un. S'il en reste suffisamment pour eux...

Quant à l'immersion en entreprise, ce sont parfois des contingents de personnes sans statut qui travaillent côte à côte avec des salariés de l'entreprise accueillante pour faire le même travail. Le principe « à travail égal, salaire égal » est remis en cause.

- RSA -

Le montant mensuel de l'aide pour une personne seule et sans ressources est de 635,71 euros par mois (avril 2024).

Le montant de l'aide RSA dépend à la fois de la situation familiale et des revenus du travail.

C'est bien du travail bénévole si l'on ne perçoit pas un salaire et toutes les rémunérations : protection sociale et autres dont bénéficient les « collègues » des secteurs qui utiliseront ses victimes de la politique gouvernementale.

Tout travail mérite salaire et non l'aumône.

Pour FO, c'est un vrai travail contre un vrai salaire qu'il faut pour que le chômage diminue et pour que notre protection sociale soit financée comme il se doit.

La stigmatisation des plus pauvres et la paupérisation par la radiation en masse des chômeurs n'arrangera rien à la situation sociale catastrophique amplifiée par les gouvernements successifs. Les annonces du premier ministre démontrent qu'ils ne veulent rien arranger, au contraire.

Nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes en renforçant les syndicats pour construire un réel rapport de force qui ne doit pas se limiter à des processions.

Seule la démonstration que sans nous, ça ne peut pas fonctionner, c'est-à-dire la grève, pourra inverser la tendance.

LA VISION DU DEPARTEMENT de l'ESSONNE SUR LE RSA

Le Revenu de solidarité active (RSA) assure à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, aide à lutter contre la pauvreté et soutient l'insertion sociale des allocataires. Par ailleurs, grâce à son "Pack sortie RSA", le Département accompagne les bénéficiaires du RSA vers le retour à l'emploi.

<https://www.essonne.fr/sante-social-solidarite/adultes-en-insertion/insertion-et-emploi/revenu-de-solidarite-active-rsa>

Le LAROUSSE donne dans sa définition du mot **CONVENABLE** des éléments qui tombent à pic :

"Dont la qualité, la valeur est suffisante sans être remarquable : Un salaire à peine convenable.

Contraires : mauvais - misérable - piètre - pitoyable - ridicule".

POUR MÉMOIRE !

Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population. Il correspond à un revenu disponible de 1 158 euros par mois pour une personne vivant seule

En résumé vivre en dessous du seuil de pauvreté serait **CONVENABLE**...

FO ne partage pas cette vision qui démontre que le Département n'a aucune connaissance réelle de la situation de misère subie par les allocataires.

QU'ILS VIENNENT VIVRE AVEC UN RSA.

Extrait du PORTRAIT SOCIAL Caf de l'Essonne Décembre 2022

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi



La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche Famille est partie prenante de façon constante. Cette mission se traduit par :

- le versement du **revenu de solidarité active (Rsa)** à **30 100 foyers** sur le territoire essonnien,
- **74 100 allocataires essonniers bénéficiaires de la prime d'activité (Ppa)**, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi. Également incitative à la reprise d'une activité, **la prime d'activité est cumulée au Rsa pour plus de 5 900 foyers allocataires** en 2021.

- **plus de 16 800 personnes** souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles **sont bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (Aah)**. 61 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas d'autres revenus (62 % au niveau régional et 59 % au niveau national).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active



* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

1 million de nouveaux bénéficiaires du chèque énergie passeront-ils leur tour ?

L'accès au chèque énergie ne doit pas simplement être au service de la communication du gouvernement, c'est un enjeu trop sérieux pour les 5,6 millions de ménages qui attendent de le percevoir.

Aujourd'hui, nous demandons au gouvernement de mettre en place une procédure claire et simple, permettant à tous les bénéficiaires d'accéder effectivement à cette aide.

La campagne 2024 du chèque énergie a été lancée le 30 mars. La communication ministérielle indique que les bénéficiaires n'auront « aucune démarche à effectuer, le chèque leur sera envoyé automatiquement ». Si elle ajoute néanmoins qu'un dispositif en ligne va être mis en place d'ici à cet été pour permettre aux ménages de formuler une réclamation s'ils n'ont rien reçu, alors qu'ils estiment être éligibles, elle passe totalement sous silence le fait qu'une part prépondérante des ménages modestes devant bénéficier du chèque énergie sera contrainte de passer par ce système, à cause d'un incroyable raté de l'administration.

Les organisations soussignées regrettent vivement que le message délivré au grand public cache la réalité : à savoir l'impasse dans laquelle se trouvent les services fiscaux pour identifier les unités de consommation et de ce fait l'éligibilité au chèque et son montant. La fin de la taxe d'habitation et du fichier associé en est la cause, et rien n'a été anticipé pour trouver un critère de remplacement malgré les très nombreuses alertes.

La plateforme en ligne devra en réalité enregistrer les demandes de ce million d'ayants-droits potentiels que les services fiscaux ne peuvent identifier, ainsi que de tous les bénéficiaires de la campagne 2023 dont les ressources ont pu diminuer depuis 2022.

Le taux d'usage pour les chèques exceptionnels fioul et bois, qu'il fallait demander en 2022 sur une plateforme en ligne est très faible. Qu'en sera-t-il pour le chèque énergie et ses protections associées, si dès à présent, on n'explique pas clairement la situation et qu'on n'incite pas les bénéficiaires potentiels à faire la bonne démarche dès que la plateforme sera ouverte ?

Le Ministre de l'Economie et des Finances, réagissant au communiqué de presse d'alerte des organisations de consommateurs et caritatives, affirmait le 5 février dernier, qu'aucun bénéficiaire ne serait exclu du chèque énergie en 2024. Cet engagement avait été réitéré par l'administration dans le cadre des débats du Conseil Supérieur de l'Énergie. Nous demandons au Ministre de confirmer cet engagement, de mettre en place une communication claire, et une procédure simple, pour permettre à tous les bénéficiaires d'accéder à cette aide. La recherche permanente d'économies dans le cadre du budget de l'Etat ne doit pas pénaliser les ménages les plus fragilisés.

Signataires :

**ADEIC – AFOC – ALLDC – AUE – CFDT - CGL – CLCV – CNAFAL – CNAFC – CNL – Familles de France - FNCCR – FNME
CGT - Fondation Abbé Pierre – FNEM FO - INDECOSA-CGT – Secours Catholique - UFC-Que Choisir – ULCC - UNAF**



LE HANDICAP, PREMIER CRITÈRE DE DISCRIMINATION POUR LA 7^E ANNÉE CONSÉCUTIVE

La Défenseure des droits révèle dans son « Rapport annuel d'activité 2023 », le palmarès des discriminations en France.

Et... le handicap occupe encore, en 2023, la première place, avec 21 % des saisines adressées au Défenseur des droits (DDD), devant l'origine (13 %) et l'état de santé (9 %).

Les réclamations dans le champ du handicap portent principalement sur l'emploi public (21 %), l'éducation et la formation (19 %), l'emploi privé (16 %) et les biens et services publics (15 %).

S'agissant de l'emploi, la Défenseure des droits avait publié en juillet dernier son avis sur le projet de loi « pour le plein emploi ». Elle y faisait le constat que les mesures visant à améliorer l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap en adaptant le droit commun étaient positives, mais que leur effectivité dépendait des moyens humains, techniques et financiers nécessaires à un accompagnement efficient et de qualité aux demandeurs d'emploi handicapés.

La Défenseure des droits avait estimé, par ailleurs, que l'extension aux travailleurs en situation de handicap en établissement et service d'accompagnement par le travail (ESAT), de nouveaux droits individuels et collectifs, constituait un réel progrès, mais elle avait regretté l'absence de dispositions destinées à définir des critères objectifs de fixation de la rémunération directe versée aux travailleurs handicapés.

(éléments issus du rapport annuel d'activité de la défenseur des droits)



Loi « bien vieillir et autonomie » : quelle place pour le handicap ?

Même si le mot « autonomie » a finalement été ajouté dans son titre, le handicap reste très marginal dans le texte de la loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 "portant mesures pour bâtir la société du bien-vieillir et de l'autonomie".

La loi dispose toutefois de plusieurs articles relatifs à l'**habitat inclusif**.

Notamment, elle inscrit le principe d'une réglementation incendie spécifique. Cela fait suite à une décision rendue il y a

un an par le Conseil d'État, qui menaçait les résidences de plus de six locataires en situation de handicap en les soumettant à la réglementation des établissements recevant du public (ERP).

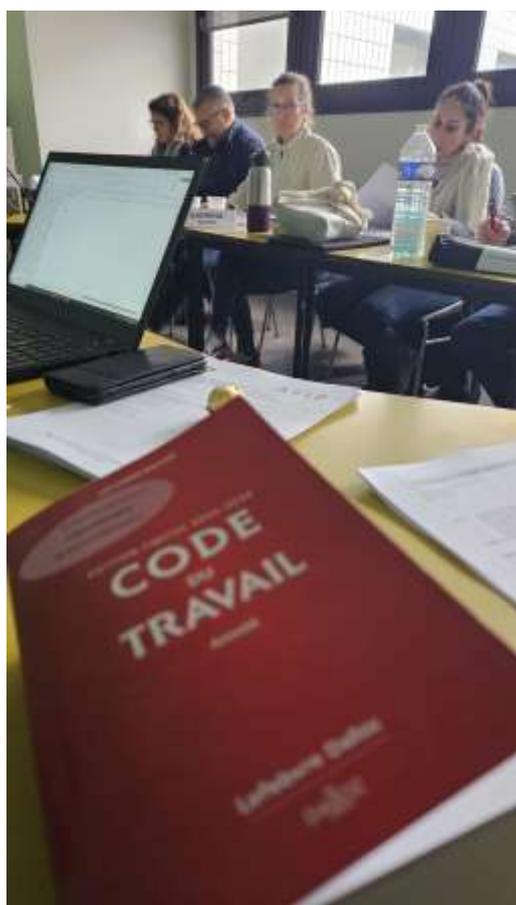
L'habitat inclusif relèvera finalement bien de la réglementation applicable aux bâtiments d'habitation, moins contraignante que celle imposée aux ERP. Toutefois, des règles spécifiques seront prises par voie réglementaire.

LA FORMATION SYNDICALE C'EST TOUTE L'ANNEE CALENDRIER DU DERNIER SEMESTRE 2024

| Date de stage | | Intitulé du stage |
|---------------|---------|--|
| du | au | |
| 24-juin | 28-juin | Découverte annulé |
| 14-oct | 18-oct | Découverte de FO |
| 29-oct | 31-oct | Je négocie complet |
| 02-déc | 06-déc | SSCT / CSSCT - Santé, Sécurité et Cond. de Trav. |



En plus du CFMS, n'oublions pas l'AFIP Stage de formation des conseillers prud'hommes du 11 au 15 mars 2024



11 conseillères et conseillers prud'hommes à Evry et Longjumeau ont suivi du 11 au 15 mars 2024 au siège de l'Union Départementale des syndicats CGT Force Ouvrière de l'Essonne un stage, animé par un camarade de l'AFIP Force Ouvrière, consacré au licenciement pour cause personnelle.

Nonobstant la mise en place par les ordonnances MACRON du 22 septembre 2017, 80% des litiges soumis aux conseils de prud'hommes comportent la contestation d'un licenciement.

Parmi eux, peu concernent des licenciements économiques, la loi n° 1088- 2016 du 8 août 2016, alors que Myriam El Khomri était ministre du Travail et Emmanuel Macron, ministre de l'économie et l'ordonnance 2017-1387 du 22 septembre 2017 ont profondément réduit les pouvoirs d'appréciation des juges notamment s'agissant des difficultés économiques. Le stage a consisté, à partir des notions sur la nécessité d'un motif de

licenciement constitutif d'une cause réelle et sérieuse, à élaborer un processus de raisonnement des conseillers prud'hommes.

Par ailleurs ont été apporté aux stagiaires des connaissances sur la procédure de licenciement, les types de licenciements les plus fréquents, licenciement disciplinaire, pour insuffisance professionnelle et insuffisance de résultats, les droits des salariés licenciés, sur les licenciements nuls (dans un cadre de discrimination, de harcèlement, etc.) qui permettent une meilleure indemnisation.

Les stagiaires ont aussi reçu des informations sur la poursuite de la lutte contre le barème Macron d'indemnisation du licenciement sans cause réelle et sérieuse. Le stage s'est déroulé dans une très bonne ambiance de sérieux et de bonne humeur révélant une équipe de conseillers prud'hommes Essonnais sympathiques et soudés.

C.F.M.S.

Centre de Formation de Militants Syndicalistes de la CGT-FO

A.F.I.P.

Association pour la Formation et l'Information des conseillers Prud'hommes de la CGT-FO

ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE

PARENTALITÉ / FAMILLE

HANDICAP

EQUILIBRE DE VIE

AIDANTS FAMILIAUX

**UNE POLITIQUE SOCIALE
SUR MESURE, C'EST POSSIBLE
AVEC UPCOOP !**

À chaque salarié, sa situation et des besoins

En négociant une participation financière de votre employeur dans le cadre du Cesu préfinancé Chèque Domicile®, vous contribuez à soutenir les salariés dans tous les moments de vie : parentalité/ famille, situations de handicap, aidants, familiaux, égalité professionnelle, équilibre de vie.

Exempté de cotisations fiscales et sociales, pouvant être co-financé ou financé à 100 %, Chèque Domicile® offre l'accès à 26 services à la personne répondant à tous les besoins.

Coopérative de salariés créée par des militants syndicaux, partenaire historique des organisations syndicales et entreprise à mission, UpCoop vous accompagne pour négocier et avoir les moyens d'agir dans l'intérêt collectif.

Up chèque domicile



Retrouvez les solutions UpCoop sur up.coop
Contactez notre équipe partenariats :
infopartenariatsetcooperation@up.coop

La coopérative UpCoop
est partenaire de

FO

**Up
Coop**



FO
FORCE
OUVRIERE
ESSONNE
40 ANS

**XIIIème
CONGRES**

21 juin 2024

En présence de
MICHEL BEAUGAS
Secrétaire Confédéral



www.udfo91.fr